



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le mardi 2 juillet 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel CHARPENAY à Michel BACCONNIER – Alain CACALY à David CICALA – Rahma KHADRAOUI à Grégory COIN – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Andrée LIGONNET – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO

Absent excusé : Franck FERRANTE

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.07.08 13

OBJET : Avenant à signer avec le Conseil Général relatif à l'occupation des locaux au centre social et au Nymphéa par les services sociaux départementaux

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée au développement social et au centre social, informe les membres du Conseil Municipal que les services sociaux départementaux utilisent des locaux situés au Centre Social.

Cette utilisation avait fait l'objet d'une précédente convention approuvée par délibération en date du 4 mai 2009 d'une durée de 5 ans.

Il s'avère nécessaire, certains articles étant tombés en désuétude, de signer un avenant à cette convention. En effet, les besoins du Conseil Général ont évolué ainsi que les besoins de la commune. L'occupation d'un bureau d'environ 10 m² tous les mardis matins répond aux nécessités actuelles du département.

La mise à disposition des locaux étant à titre gratuit au Nymphéa, le département sollicite la commune afin que ce soit également le cas pour le bureau de 10 m² au Centre Social des Marronniers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant à signer entre la commune et le Conseil Général pour l'utilisation à titre gratuit, de locaux du Centre Social par les services sociaux départementaux avec effet au 1^{er} juillet 2013.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 10 juillet 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le **11 JUL. 2013**

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.